



Le budget fédéral de 2003 et la nouvelle entente sur les services de garde à l'enfance : nous attendons toujours les programmes sociaux

Les militantes et militants des services de garde à l'enfance avaient espéré une mise de fond substantielle pour une stratégie de réduction de la pauvreté et l'établissement d'un programme national de garderies, de même que des progrès en matière de logement. Ils ont été déçus par le modeste financement promis pour les deux premières années critiques de la stratégie gouvernementale et par une entente médiocre sur les services de garde à l'enfance.

Voici les faits saillants des engagements du budget en matière de dépenses sociales.

Éducation de la petite enfance

Après des années d'immobilisme en matière de services de garde à l'enfance, le gouvernement fédéral engage des dépenses pour un programme national de garderies de qualité à hauteur de 935 millions de dollars sur 5 ans. Mais seuls 100 millions de dollars sont réservés pour les deux premières années, dont un maigre 25 millions de dollars pour la première année. Le montant s'élèvera à 75 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005. Pendant la première année, il n'y aura qu'environ 3 000 nouvelles places. Le taux de mères d'enfants de tous les groupes d'âges qui font partie de la main-d'œuvre active continue de croître ; le taux de celles qui ont des enfants de 3 à 5 ans est passé de 68 % à 73,4 % (1992-2001). Il y a environ 3,3 millions d'enfants dont la mère fait partie de la main-d'œuvre rémunérée.

En conséquence, la plupart des parents de l'extérieur du Québec n'auront toujours pas accès à des services de garde d'enfant. À l'heure actuelle, 40 pour cent des 600 000 places de garderies réglementées au Canada se trouvent au Québec. Environ 12 % seulement des enfants de moins de douze ans ont accès à des services de garde.

Prestation fiscale canadienne pour enfants

Le gouvernement a haussé le maximum des prestations pour enfant à 3 243 \$. Mais cette hausse s'étend sur cinq ans et ne vise que les familles à très faible revenu. On est encore très loin du compte. Le problème de la fin du retrait par les provinces des prestations fédérales des revenus d'aide sociale n'a pas été

correctement abordé. On ne fait que mentionner la possibilité d'un examen futur du retrait avec les provinces et les territoires. Sans la fin du retrait des augmentations de la Prestation nationale pour enfants, il n'y aura pas de prestations pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale.

Le logement abordable

Le budget consacre 320 millions de dollars sur cinq ans à un supplément à l'Initiative de logement abordable, mais n'accorde que 80 millions de dollars pour les deux premières années. Cet argent créera à peine 2 500 nouveaux logements par année dans tout le pays. On est très loin d'un programme national de logement entièrement financé et complet qui atteindrait les objectifs établis par le gouvernement. Il en coûterait environ 2 milliards de dollars par année pour construire de 20 000 à 30 000 unités. Le gouvernement a aussi renouvelé son engagement envers l'actuelle initiative communautaire pour le manque de logement et fournit 128 millions de dollars par année pendant trois ans pour rénover les unités existantes.

Le budget de 2003 poursuit les lents progrès réalisés par le gouvernement fédéral depuis trois ans, alors que la crise nationale du logement et le désastre de l'itinérance se sont aggravés.

Pauvreté autochtone

Malgré les chiffres récents qui montrent un mouvement croissant de la population autochtone vers les centres urbains, le gouvernement a accordé un maigre montant de 17 millions de dollars sur deux ans à une initiative urbaine pour les Autochtones.

Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (13 mars 2003)

L'objectif de l'entente cadre est de promouvoir encore le développement de la petite enfance et de favoriser la participation des parents au marché du travail ou à la formation en améliorant l'accès à des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

L'entente est établie pour mettre en œuvre l'engagement budgétaire de 900 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. C'est un document embryonnaire qui parle de certains principes importants comme l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité. Mais elle n'établit aucun programme pour les services de garde à l'enfant. Nous n'avons toujours pas de programme national de garderies au Canada et la nouvelle entente ne fait pas grand chose pour établir des bases solides ou fixer un objectif pour la création d'un programme de garderies selon un calendrier précis.

Bien que l'entente parle de services réglementés, la réglementation est définie comme des programmes qui répondent à des normes de qualité établies et surveillées par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Aucun repère n'est établi, ce qui laisse la porte grande ouverte aux provinces qui veulent adopter des normes de qualité inférieures à celles que les militantes et militants des services de garde attendent d'un programme vraiment réglementé.

Les dépenses sont permises pour une série d'investissements, comme le financement des budgets d'immobilisation et d'exploitation, les subventions pour les places en garderie, les subventions salariales, la formation, la fourniture d'information aux parents et leur aiguillage. Malheureusement, un gouvernement pourrait continuer de financer l'information et l'aiguillage grâce à ce financement, sans améliorer ni élargir les services de garde.

Les fonds peuvent être utilisés pour financer des garderies, des services de garde en milieu familial, des garderies préscolaires et des garderies éducatives pour les enfants de moins de six ans. Aucun financement n'est prévu pour les programmes de garderies destinés aux enfants de 6 à 12 ans même si, en 2001, il y avait presque 2 millions d'enfants de ce groupe d'âge dont les mères faisaient partie de la main-d'œuvre active.

L'entente cadre laisse également la porte ouverte à la prestation de services à but lucratif. Les études montrent systématiquement que les services de garde à l'enfance à but lucratif sont moins susceptibles d'assurer un milieu de qualité élevée qui permettra aux jeunes enfants de s'épanouir. Un modèle de marché pour les garderies ne permet pas de donner aux enfants le meilleur départ dans la vie.

L'entente ne prévoit pas de mécanisme de règlement des différends – une exigence de l'Entente cadre sur l'union sociale pour les accords intergouvernementaux. Aucune sanction n'est prévue pour la non-conformité. Rien n'exige qu'une province dépense l'argent ou présente un rapport au cours de l'année où elle reçoit le financement. Cette lacune a permis à des provinces comme la Colombie-Britannique et l'Ontario de reporter leur financement pour le développement de la petite enfance d'année en année, avec « l'entente » qu'elle devait dépenser l'argent avant la fin de l'entente.

Le gouvernement fédéral voulait créer une initiative en matière de garderies. Il voulait un programme qui ne soit pas destiné uniquement aux familles pauvres. Il voulait un programme qui tienne compte des populations défavorisées – besoins spéciaux, Autochtones, parents qui travaillent en dehors des heures normales. Il voulait établir des exigences en matière de présentation de rapports détaillés par type et par âge, selon les coûts par subvention, le revenu et l'admissibilité sociale aux subventions et la subvention maximale selon l'âge de l'enfant ; il voulait également établir des indicateurs de qualité, comme les exigences de formation, les ratios enfants/gardienne ou gardien et la taille des groupes.

Le rapport de novembre 2002 du comité des politiques sociales du Caucus libéral national, *A National Child Care Strategy: Getting the Architecture Right Now*, (Une

stratégie nationale en matière de garderies : réussir l'architecture dès le départ) arrive dans une certaine mesure à établir des règles de base pour une stratégie nationale en matière de services de garde. Toutefois, les négociations avec les provinces et les territoires ont abouti à un cadre dilué qui ne mènera pas à un programme national de garderies. Nous sommes toujours en attente d'un programme social.

Pour information :

- Texte complet de l'entente cadre : http://www.socialunion.gc.ca/ecd-framework_f.htm
- Commentaire de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance : http://action.web.ca/home/cankids/alerts.shtml?sh_itm=3c4942224cc4efaac0f960ea70b83b94
- Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance : <http://www.childcareadvocacy.ca>
- Child Care Resource and Research Unit : <http://www.childcarecanada.org/>

siepb491/cml
file: research/social services/child care/Budget_Child Care Agreement-FR